



Appel à propositions en 2 phases dans le cadre de l'intervention :

**Portefeuille Thématique Climat Sahel- Volet Niger  
NER21005**

**« Autonomisation des femmes par le renforcement de leurs groupements, l'accès aux financements et les AGR climato sensibles dans les régions de Dosso et Tahoua »**

**Compte rendu réunion d'information**

**Lieu et date :** Bureau Enabel de Niamey en présentiel et en ligne sur Zoom (aucun candidat en ligne) -le 16/12/2022

**Organisateur :** Enabel/ Portefeuille Thématique Climat Sahel / Volet Niger

**Participants PTCS et organisations intéressées par l'appel à proposition :**  
11 participants.

**I. Objet de la rencontre**

Donner une information claire sur l'appel à proposition aux structures intéressées et répondre à leurs questions.

**II. Points saillants de la réunion**

- **Brève présentation du projet**
- **Informations sur l'appel à proposition**
  - Son objet : accompagnement des groupements féminins de la zone d'intervention du projet dans leurs activités génératrices de revenu,

promotion de la finance inclusive et d'activités génératrices de revenus climato-sensibles, facilitation des relations entre les organisations de finance inclusive et institutions de microfinance pour couvrir les éventuels besoins non satisfaits par les associations locales de finance inclusive

- Appel à proposition avec un processus en deux étapes : transmission puis évaluation des notes conceptuelles, soumission de propositions par les organisations dont les notes conceptuelles auront été retenues.

## ❖ Questions/Réponses

### - CARE International : Aïchatou Ouba Z.

- **Question :** 11 500 000€, est un nouveau budget pour l'appel à proposition ou budget global du projet ? **Réponse :** *c'est l'enveloppe global du projet volet Niger.*
- **Question :** Est qu'il y a possibilité de postuler en consortium ?  
**Réponse :** *Oui. Cette option est possible.*

### - SNV : Ousmane Ibrahim et Malam A.

- **Question :** 200 groupements dans 200 villages, il peut y avoir des villages avec 03 groupements ? **Réponse :** *c'est en fonction de la réalité du terrain. Ce n'est pas figé.*
- **Question :** Est-ce que dans le cadre de la subvention aux groupements, on peut promouvoir la subvention à cout partagé ? **Réponse :** *oui.*

### - ADESP : Rakia Alzouma

- **Question :** Est-ce qu'il faut travailler avec les groupements existants ou l'on doit créer des nouveaux groupements ? **Réponse :** *il y a suffisamment des groupements dans les villages. Il n'est pas souhaitable de créer des nouveaux groupements. Si un groupement se crée à l'initiative de ses membres et pendant la mise en œuvre de la convention de subsides, le bénéficiaire contractant peut toujours de l'appuyer si cela est opportun.*

- **Question :** Est-ce qu'il y a eu des études sur les AGRs à promouvoir dans la zone d'intervention du projet ? **Réponse :** *non il n'y a pas eu d'études sur cet aspect.*
  
- **CISV : Acasto Filippo**
  - **Question :** Est-ce que les propositions doivent être faites sur les deux régions ? ou peuvent concerner uniquement une région ? **Réponse :** *il est souhaitable de faire la proposition pour l'ensemble de la zone d'intervention du projet.*
  
- **Tree Aid : Henri Ilboudo**
  - **Question :** La mobilisation des imprévus dans les dépenses est-elle conditionnée ? **Réponse :** *Le budget peut inclure une réserve pour imprévus correspondant au maximum à 5 % des coûts directs éligibles estimés. Elle ne peut être utilisée qu'avec l'autorisation écrite préalable d'Enabel.*
  
- **Informations complémentaires fournies par le projet**
  - Les frais de structure ne peuvent pas dépasser 7% des coûts opérationnels. Les taux de frais de structure habituellement encourus pas le bénéficiaire contractant sont établies dans le cadre d'un échange avec les services d'Enabel et sur la base des données financières fournies par l'organisation.
  - Les candidats ont jusqu'au 06 janvier 2023 pour poser des questions. Conformément aux lignes directrices disponibles sur le site d'Enabel.
  - Les bureaux d'Enabel au Niger seront fermés du 22 décembre 2022 au 02/ janvier 2023.
  - Le compte rendu de cette réunion sera partagé sur le site d'Enabel pour une équité d'information.